



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Befa Women and Child Care Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-59731X (F)



Merçi de recycler 



Déclaration

Des recherches approfondies et l'expérience montrent que les violations des droits constituent des causes sous-jacentes importantes de la précarité pour les femmes. Dans une grande partie du monde, surtout en Afrique, le défaut d'accès aux biens et aux ressources est symptomatique de discrimination sous-jacente, d'exploitation et d'exclusion.

Les constitutions et les lois de nos différents pays sont fondées sur les idéaux de liberté, d'égalité et de justice. Mais, malheureusement, ces idéaux et des droits sont demeurés de simples postulats théoriques sans aucun impact pratique sur la vie et la condition des femmes. Les femmes sont systématiquement reléguées à des positions inférieures, surtout en Afrique.

Il existe une inégalité criante entre les hommes et les femmes. Il ne fait aucun doute que l'aspect le plus délicat et le plus difficile de ces droits est le respect de ces droits garantis. Tant que les droits des femmes ne seront pas dûment et rapidement interprétés et respectés, les efforts consentis pour aider les femmes à changer leur vie auront toujours une portée et une durée limitées. C'est pourquoi, afin de parvenir à une société juste, démocratique et égalitaire, qui réalise et fasse respecter les droits des femmes, il faut refonder les conditions de vie matérielles et inaugurer un nouvel ordre social qui encourage la justice socioéconomique. Cela implique que le respect des droits des femmes soit formulé et réalisé.
